

Nanobiotix

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2023
Première et deuxième résolutions

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec
suppression du droit préférentiel de souscription

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont - CS 20070
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Nanobiotix

Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2023
Première et deuxième résolutions

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par émission d'actions ordinaires de la Société représentées par des American Depositary Shares, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à la société Johnson & Johnson Innovation – JJDC, Inc., opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal total des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder € 28 789,14 ou sa contre-valeur en monnaie étrangère, par l'émission d'un nombre maximum de 959 638 actions ordinaires d'une valeur nominale de € 0,03. Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation sera égal à USD 5,2103, dont la contrepartie en euros sera arrêtée par le directoire à la date à laquelle l'augmentation de capital sera décidée.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le rapport du directoire appelle de notre part l'observation suivante : il ne fait pas état de l'existence d'une incertitude significative faisant peser un doute sur la continuité d'exploitation qui était décrite dans la note 2.3 Continuité d'exploitation de l'annexe des comptes de l'exercice 2022 et qui subsiste à ce jour.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

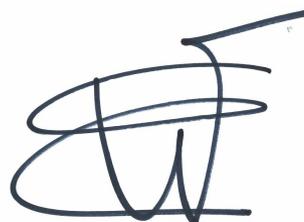
Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 aout 2023

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

Virginie Palethorpe

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CW' with a stylized flourish above the 'W'.

Claire Cesari-walch